



SAINT-DENIS  
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 18 août 2025 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222, à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

**- La demande concerne l'immeuble constitué du lot 2 574 178, situé au 515, rue Gilbert, dans la zone RF-2.**

La demande consiste à autoriser la construction d'un garage détaché en cour avant, à une distance de 3 mètres de la ligne de lot alors que les articles 28 et 88 du *Règlement n°474 de zonage* édictent que la marge avant minimale doit être de 7,5 mètres. Cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un garage en cour avant d'une propriété située en bordure de la rue Gilbert.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse [urbanisme@sddb.ca](mailto:urbanisme@sddb.ca). Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du lundi 18 août 2025 à 19 h 30.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON  
CE 18 JUILLET 2025**

Me Valérie Manseau  
Greffière et greffière-trésorière adjointe